



RENFORCEMENT DE L'AEP DE LA VILLE DE
NIAMEY- GOUDEL IV

Rapport final

NER160711T

21 septembre 2020

Table des matières

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1 | Résumé exécutif | 3 |
| 2 | Description du projet | 3 |
| 3 | Prestations à charge d’Enabel..... | 4 |
| 4 | Methodologie proposée par Enabel..... | 5 |
| 5 | Rappel du projet et des marchés signés | 6 |
| 6 | Activités post démarrage des travaux | 6 |
| 7 | Activités de suivi de l’exécution des travaux | 6 |
| 7.1 | Conformité des factures | 6 |
| 7.2 | Monitoring | 7 |
| 8 | Exécution des travaux..... | 8 |
| 8.1 | Etudes préliminaires au démarrage des travaux | 8 |
| 8.2 | Moyens mis en œuvre | 9 |
| 8.3 | Qualité des travaux. | 9 |
| 8.4 | Réalisation du marché poste par poste | 9 |
| 8.4.1 | Poste « Installation du chantier » | 9 |
| 8.4.2 | Poste « Conduite de refoulement » | 10 |
| 8.4.3 | Poste « Construction du réservoir R16 » | 10 |
| 8.4.4 | Poste « Conduite de distribution » | 10 |
| 8.4.5 | Poste « Infrastructure du Contrôle » | 10 |
| 8.4.6 | Poste « Mesures environnementales et PGES » | 10 |
| 8.5 | Réception provisoire et définitive..... | 11 |
| 9 | Conclusions | 11 |
| 10 | Annexes | 11 |

1 Résumé exécutif

La réalisation des travaux du lot faisant l'objet du présent rapport est achevée dans le cadre du projet Goudel IV financé par FINEXPO en financement parallèle avec la BEI, l'AFD et ORIO.

L'entrepreneur DENYS a fait preuve de professionnalisme et de proactivité dans la résolution des inévitables problèmes pratiques, menant à l'achèvement de travaux de qualité sans dépassement budgétaire et avec une prolongation de période de mise en œuvre de 3 mois.

La mission de contrôle LAMCO a effectué son travail dans les règles de l'art.

Au point de vue de la viabilité des travaux, le lot 8 et 9 financé par FINEXPO ne sera pleinement opérationnel que quand les autres lots seront construits, en particulier la nouvelle prise d'eau et la nouvelle filière de traitement à Goudel, qui assurera le remplissage du château d'eau.

La viabilité de la ressource elle-même semble n'avoir pas fait l'objet de suffisamment d'attention ; l'étiage peut devenir critique et menacer l'approvisionnement en eau de Niamey. Des travaux sont donc nécessaires pour rehausser le seuil de la retenue, draguer et éviter l'ensablement, et peut être d'autres mesures de prévention de la pollution et de l'ensablement à déterminer. Cette réhabilitation du barrage sera financé par FINEXPO par le biais d'un nouveau prêt d'Etat à Etat.

L'état financier du secteur reste préoccupant mais cette situation n'est pas nouvelle et risque de ne pas s'améliorer dans un avenir proche. Un appui à l'agence de régulation pour la détermination des tarifs reste déterminant pour la viabilité du secteur. Cependant, cette question est politiquement sensible, surtout dans un contexte déjà tendu en raison des réformes fiscales entreprises récemment par le Niger.

2 Description du projet

Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu des financements auprès de l'Agence Française de Développement (AFD), de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), du programme ORIO de RVO Netherlands Enterprise Agency et de FINEXPO, le comité d'avis interministériel pour le soutien financier de l'exportation, pour la réalisation du projet de renforcement du système AEP de la ville de Niamey – GOUDEL IV.

Le montant estimé du projet est de 74.5 M€

Ce projet comprend .

- La construction d'une filière de traitement supplémentaire de 40.000 m³/j sur l'usine de GOUDEL
- la construction de 3 réservoirs sur tour de 2.000 m³ chacun
- le réseau d'adduction correspondant
- l'extension du réseau de distribution, des branchements individuels et des bornes fontaines.

La Société du Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) est une entreprise publique, placée sous la tutelle technique du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA). Elle assure la Maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Au niveau de la pertinence du projet, on peut noter que le réseau de distribution se trouve en zone lotie mais pas encore habitée, alors que certains quartiers déjà densément peuplés subissent d'importantes coupures d'eau. Le quartier desservi par le chantier se peuple toutefois rapidement et on voit beaucoup de maisons en construction.

Le projet a été divisé en différents lots :

- Lot 1 - La construction d'une filière de traitement supplémentaire de 40.000 m³/j sur l'usine de GOUDEL
- Marchés à venir :
 - Lot 2 : Adduction et réservoir R15
 - Lot 3 : Réseau de distribution
 - Lot 4 : Branchement et bornes fontaines
- Lot 5 – Mission de contrôle du lot 1
- Lot 6 – Mission 1 : APD, DAO des lots 2 et 3
- Lot 7 – Assistance technique SPEN
- Lot 8 et 9 – Réservoir R16, adduction et distribution

Le projet de FINEXPO couvre le « lot 8 et 9 », qui comprend les travaux suivants :

- La pose sur 14,7 km de nouvelles conduites d'adduction en fonte ductile d'un diamètre nominale 400 mm ;
- L'extension du réseau de distribution d'eau potable sur une longueur totale de 51,5 km dans la zone couverte par les deux réservoirs R12 et R14 ;
- La construction du château d'eau R16 d'une capacité de 2.000 m³
- La réalisation de 2.000 branchements domestiques et de 10 bornes fontaines

3 Prestations à charge d'Enabel

Les prestations à réaliser par Enabel étaient détaillées dans les articles suivants de l'accord de prêt d'état à état (formalisé le 22 juin 2016 par la signature d'un accord d'octroi d'une aide publique au développement d'un montant total de 10.100.000 EUR) :

Art. 8 : Parties responsables du suivi-évaluation

La partie belge désigne l'Agence Belge de Développement, société anonyme de droit public belge à finalité sociale, ci-après dénommée « ENABEL », comme entité responsable du contrôle et de la supervision de la bonne préparation et de l'exécution des appels d'offres internationaux en fonction de la réglementation du Niger sur les marchés publics. Enabel se chargera également du suivi général de la bonne exécution des travaux et services ainsi que de l'évaluation finale du projet quant à sa conformité avec les cahiers des charges et les contrats d'exécution.

Annexe 1 – point 1 – Obligations des parties

Les obligations de la partie belge, telles que décrites dans l'Accord et ses annexes, sont essentielles pour la réalisation des objectifs du projet.

La partie belge s'engage à prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires nécessaires pour remplir ses obligations dans le cadre du présent Accord.

A cette fin, elle signera une convention avec Enabel pour la charger de la supervision de la préparation et l'exécution des appels d'offres internationaux et du suivi général de la bonne exécution des travaux ainsi que de l'évaluation du projet quant à sa conformité avec le cahier des charges et le contrat d'exécution.

Annexe 1 – point 3 – Passation des marchés

Enabel participera tant à l'ouverture des plis qu'au dépouillement et à l'analyse des offres. La SPEN procédera à la pré-sélection des entreprises pour les marchés de travaux et de services, qu'elle soumettra pour avis de non-objection à la Partie belge. Enabel veillera à la bonne exécution des procédures d'attribution des marchés et leur conformité à la réglementation nigérienne des marchés publics.

Annexe 1 – point 5 - Vérification des paiements dus

Etant l'instance responsable pour l'exécution du projet, la SPEN signera les factures « pour réception conforme » et/ou « pour services rendus ». En tant que partie chargée d'approuver les dépenses imputables sur le prêt d'Etat à Etat belge, le Ministère des Finances reprendra la mention « lu et approuvé » sur les factures qui seront soumises à sa signature par la SPEN.

Après avoir reçu un visa de paiement, ces documents seront envoyés, par la voie diplomatique, au Service Public Fédéral belge Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement qui les fera suivre à l'Administration générale de la Trésorerie, Questions Financières Internationales et Européennes (QFIE) du Service Public Fédéral Finances. QFIE transmettra les documents pour paiement à la Banque nationale de Belgique, après en avoir vérifié la conformité par le biais de Enabel.

4 Methodologie proposée par Enabel

Enabel dans son offre de prix s'était engagée à faire le suivi ci-dessous :

1. Activités avant le démarrage des travaux
 - Analyse des contrats signés
 - Analyse des procédures de démarrage des contrats
 - Mise au point des procédures de monitoring
2. Activités à réaliser lors de l'exécution des travaux
 - Monitoring des prestations d'exécution des travaux
 - Monitoring des prestations du maître d'œuvre délégué
 - Rapportage des visites de chantier
3. Activités à réaliser à la fin du projet
 - A la fin du projet, Enabel établira un rapport d'évaluation finale du projet afin d'examiner sa conformité avec les cahiers des charges et les contrats d'exécution.
 - Le présent rapport constitue le rapport d'évaluation final du projet.

5 Rappel du projet et des marchés signés

Le projet est à l'initiative de la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) qui en est également le Maître d'Ouvrage.

Un marché de maîtrise d'œuvre déléguée pour le « Contrôle et surveillance des travaux de construction d'un réservoir en béton armé sur tour (r16) de 2000 m³, renforcement du réseau d'adduction et de distribution à Niamey » a fait l'objet d'un appel d'offre national et a été attribué au bureau LAMCO Ingénierie SARL.

Le contrat a été signé le 23 Septembre 2016 (Contrat N° 020/DPI/SPEN/2016) pour un montant de 134 250 000 FCFA et l'ordre de service de démarrer la supervision a été délivré le 15 Juin 2017

Le marché de travaux comportait un seul lot : Fourniture et pose de conduites de refoulement en fonte ductile DN400 de conduites de distribution et construction d'un réservoir en béton armé sur tour d'une capacité de 2 000 m³ attribué à l'entreprise belge Denys.

L'historique du marché a été le suivant:

- Avant-Projet Détaillé : Septembre 2014
- Appel d'Offres février 2016
- Date d'approbation : février 2016
- O.S de commencer les travaux (Entreprise) : 15 juin 2017
- Montant HT : 6 330 400 000 F CFA (EUR 9.650.633)

Les deux contrats avaient une période de mise en œuvre de 15 mois.

6 Activités post démarrage des travaux

Les prestations réalisées dans ce cadre comprennent le suivi des appels d'offres pour l'exécution des travaux et pour le contrôle des travaux, l'analyse de la lettre de marché et le plan de monitoring des activités. Les rapports détaillés de suivi de ces 3 activités sont les suivants:

- Rapport de mission – AEP de Niamey Novembre 2015, mission conjointe des bailleurs de fonds, R. Gambart ;
- Opvolging van de aanbestedingsprocedures, Juin 2016, R. Gambart;
- Analyse van de contractvoorstellen, September 2016, R. Gambart.

Un période de 8 mois s'est écoulée entre le lancement de l'appel d'offre (Février 2016) et la signature du contrat (Septembre 2016), ce qui constitue un calendrier très raisonnable.

7 Activités de suivi de l'exécution des travaux

7.1 Conformité des factures

Sur la période de 15 mois de mis en œuvre des contrats, Enabel a assuré le monitoring des prestations d'exécution des travaux et le monitoring des prestations du maître d'œuvre délégué.

Les prestations déjà réalisées par Enabel fin 2019 consistent en :

- La vérification de conformité des documents de paiement mensuels des travaux de DENYS (décomptes 1 à 17).
- Chaque facture émise par l'entreprise DENYS a fait l'objet d'une vérification de conformité avant son paiement par FINEXPO sur base d'une vérification des factures par rapport au contrat initial et par rapport aux rapports mensuels du bureau de supervision.

| Date | N° du décompte | Montant remboursé. | Montant brut du décompte sans déduction de l'avance (FCFA) |
|------------|-----------------------|----------------------|--|
| 11/04/2017 | Avance de démarrage : | - | 1 899 119 995 96 |
| 28/06/2017 | Décompte N°1 | 123 320 095 31 | 411 066 984 35 |
| 10/08/2017 | Décompte N°2 | 86 288 503 74 | 287 628 345 80 |
| 31/08/2017 | Décompte N°3 | 22 785 426 63 | 75 951 422 10 |
| 04/10/2017 | Décompte N°4 | 111 913 306 97 | 373 044 356 55 |
| 03/11/2017 | Décompte N°5 | 73 984 734 95 | 246 615 783 15 |
| 05/12/2017 | Décompte N°6 | 96 815 152 49 | 322 717 174 95 |
| 16/01/2018 | Décompte N°7 | 142 381 391 82 | 474 604 639 40 |
| 29/01/2018 | Décompte N°8 | 161 186 374 43 | 537 287 914 77 |
| 26/02/2018 | Décompte N°9 | 280 096 538 39 | 933 655 127 95 |
| 04/04/2018 | Décompte N°10 | 199 860 130 34 | 666 200 434 48 |
| 30/04/2018 | Décompte N°11 | 110 073 673 85 | 366 912 246 18 |
| 04/06/2018 | Décompte N°12 | 93 188 080 94 | 310 626 936 47 |
| 04/07/2018 | Décompte N°13 | 78 123 507 51 | 260 411 691 70 |
| 14/08/2018 | Décompte N°14 | 103 513 041 89 | 345 043 472 95 |
| 20/09/2018 | Décompte N°15 | 215 590 040 79 | 378 377 019 80 |
| 18/10/2018 | Décompte N°16 | - | 174 374 732 83 |
| 22/01/2019 | Décompte Final | - | 165 881 313 07 |
| | TOTAUX | 1 899 120 000 | 8 229 519 592 46 |

- La vérification de conformité des documents de paiement trimestriels du bureau de supervision LAMCO Ingénierie SARL (factures 1 à 6).
- Chaque facture émise par LAMCO Ingénierie SARL a fait l'objet d'une vérification de conformité avant son paiement par FINEXPO sur base d'une vérification des factures par rapport au contrat initial et par rapport aux rapports trimestriels fournis par LAMCO Ingénierie SARL.

| N° Déc | Date | Période | Montant (FCFA) |
|--------|-------------|--------------------------|--------------------|
| 00 | | Avance de démarrage 20 % | 0 |
| 01 | 06/10/2017 | Facture N°1 | 25 507 500 |
| 02 | 02/01/2018 | Facture N°2 | 25 507 500 |
| 03 | 05/04/2018 | Facture N°3 | 25 507 500 |
| 04 | 05/07/2018 | Facture N°4 | 25 507 500 |
| 05 | 11/010/2018 | Facture N°5 | 25 507 500 |
| 06 | 30/01/2019 | Facture N°6 (finale) | 6 712 500 |
| | | Total | 134 250 000 |

7.2 Monitoring

Une mission de monitoring (12-15 juin 2018) a été organisée par Enabel (M. Lambert de Rouvroit). La mission avait comme objectif principal de vérifier le bon déroulement du chantier en cours.

La visite de chantier visait à s'assurer de la conformité des documents reçus pour statuer de la conformité des factures avec la situation sur le terrain.

Lors de la visite de monitoring, l'état d'avancement des travaux avait été déclaré satisfaisant et le lot financé par FINEXPO noté comme le lot le plus avancé des travaux cofinancés par la BEI, l'AFD, ORIO et FINEXPO. L'entrepreneur Denys a fait preuve de professionnalisme et de proactivité dans la résolution des inévitables problèmes pratiques. La mission de contrôle LAMCO effectue son travail dans les règles de l'art¹.

8 Exécution des travaux

Dans la cadre de ce projet, on note une bonne collaboration entre le maître d'ouvrage, la mission de supervision, l'entreprise de construction et l'exploitant du réseau. Cette collaboration adéquate s'est traduite par un avancement des travaux en alignement avec le planning initial (seule une rallonge de 3 mois de mise en œuvre a été requise) et sans dépassement budgétaire.

La rallonge de 3 mois de mise en œuvre s'explique par les difficultés de la SEEN à fournir de l'eau à l'entreprise DENYS (pendant les périodes de forte de consommation d'eau de la ville de Niamey) pour les différents essais d'étanchéité de la cuve du Réservoir R16. De ce fait, l'entreprise a sollicité et obtenu auprès du maître d'ouvrage un rallongement de trois (3) mois du délai contractuel des travaux.

8.1 Etudes préliminaires au démarrage des travaux

Implantation des ouvrages

L'implantation de tous les ouvrages du projet a été approuvée par une commission d'implantation (composée du maître d'ouvrage de la mission de contrôle l'entreprise et de l'exploitant (SEEN)).

Etudes de sols

Pour la construction du réservoir R16, une reconnaissance du sol a été effectuée aux différents points d'implantation du réservoir par le Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment (LNTP) de Niamey pour le compte de l'entreprise DENYS.

Etudes de béton

Les tests sur la qualité du béton (après acceptation de formulation du béton par la mission de contrôle) ont été effectués par le LNTP et ont été déclarés satisfaisants via un rapport émis par le LNTP.

Essais d'étanchéité et désinfection

L'entreprise a procédé aux essais d'étanchéité, au lavage et désinfection des conduites avant la mise en service du réseau. Ces essais ont été réalisés sous la conduite d'une commission de contrôle (entreprise de travaux DENYS, SEEN et bureau de supervision (Entreprise LAMCO Ingénierie SARL)). Ces tests ont été formalisés dans des PV de test d'étanchéité.

LAMCO Ingénierie SARL a également procédé à des essais de pression en usine avant livraison des conduites.

Plans d'exécution

¹ Voir : Rapport Mission de monitoring 12-15 juin 2018, M. Lambert de Rouvroit

Tous les plans d'exécution relatifs à la réalisation du réservoir R16, à la pose de la conduite de refoulement, à l'exécution du réseau de distribution ainsi ceux des travaux électromécaniques et électriques ont été approuvés avant l'exécution des travaux.

Les plans de génie-civil du réservoir R16 et tous les plans d'exécution (plans de ferrailage de fondation etc.) ont été au préalable approuvés par le bureau BA2C (agence de contrôle) pour le compte de l'entreprise. Un rapport RDO de définition de risques – Analyse des risques techniques a été établi préalablement aux travaux et un rapport RD6 – Fin de travaux a statué à un risque normal sur le réservoir R16.

Les plans de recollement correspondant ont été remis au maître d'ouvrage.

Un attestation d'assurance de responsabilité civile décennale pour les ouvrages de génie civil a été fournie par l'entreprise DENYS à compter de la date de réception provisoire 15/12/2018.

8.2 Moyens mis en œuvre

Les moyens en personnel et en matériel mis à disposition par l'entreprise de construction DENYS et l'entreprise LAMCO Ingénierie SARL ont été conforme aux offres techniques respectives. Les ajustements nécessaires des travaux de construction ont été approuvés par la supervision. Ils répondaient aux besoins spécifiques de différentes périodes de productivité du chantier.

La sécurité sur le chantier a été conforme à ce qui était attendu, les ouvriers étant équipés de casques et de gilets fluos et le gestionnaire de projet a veillé à ce que le chantier ne présente pas de risques pour les populations aux alentours, via des signalisation, communication et prévention physique d'entrée sur les zones de chantier.

8.3 Qualité des travaux.

Les travaux ont été suivis, contrôlés et réceptionnés conformément aux spécifications du Marché et selon la règle de l'art. Les résultats des essais de réception sont consignés dans les Procès-Verbaux de réception partielle des travaux (réunions mensuelles de coordination) et l'ensemble de ces réceptions partielles constituent la réception provisoire des travaux dont le Procès-Verbal est joint en annexe au présent rapport.

Il est à noter que l'entreprise DENYS a sous-traité (en accord avec les termes du contrat de travaux- art.7.1 CG) tous les travaux de pose de canalisations en PVC (réseau de distribution et vidange du château) à l'Entreprise SOTRAHA, sans que la qualité des travaux ne soit impactée.

8.4 Réalisation du marché poste par poste

8.4.1 Poste « Installation du chantier »

Les activités reprises sous cet intitulé sont : Amenée et repli des installations de chantier, Implantation et levé des ouvrages, Sondages et essais complémentaires, Plans d'exécution et de récolement, Prestations d'un bureau de contrôle, Assurance de garantie décennale, Plan d'assurance qualité, Réception des matériels et matériaux, Essais d'étanchéité et désinfection.

Il n'y a pas eu de dépassement de budget sur ce poste et aucun réaménagement de prix n'a été effectué. Les quantités prévues dans le marché de base ont été égales aux quantités exécutées.

Les produits finaux ont tous été considérés comme correspondant au service attendu.

8.4.2 Poste « Conduite de refoulement »

Un reliquat important de budget (seul 88,52 % des montants alloués ont été utilisés) sur ce poste est dû en grande partie à la non réalisation du raccordement de la conduite D400 à la conduite DN700 existant au pied du réservoir R10 (le linéaire de la conduite avait été revu à la baisse pendant l'approbation du DAO pour respecter l'enveloppe alloué au projet).

Les produits finaux ont tous été considérés comme correspondant au service attendu.

Le reliquat a été utilisé pour prendre en charge certains travaux supplémentaires demandés par la SPEN sous le Poste « Construction du réservoir R16 » et le Poste « Conduite de distribution ».

8.4.3 Poste « Construction du réservoir R16 »

Un léger dépassement du budget (0.8 %) sur ce poste est dû à la réalisation d'un certain nombre de travaux supplémentaires demandé par le maître d'ouvrage. Les produits finaux ont tous été considérés comme correspondant au service attendu.

Les travaux supplémentaires ont été :

- la mise aux normes des équipements du système de télégestion du château d'eau conformément aux exigences de l'exploitant (SEEN) et ;
- l'amélioration de la réhabilitation de la route latéritique d'accès au site du réservoir.

Ces travaux supplémentaires ont été exécutés avec le reliquat du poste de la conduite de refoulement sans dépasser l'enveloppe global du marché de base.

8.4.4 Poste « Conduite de distribution »

Un léger dépassement du budget (9.2 %) a été fait sur ce poste suite à la modification du réseau initialement prévu.

Cette modification était à la demande du maître d'ouvrage : en effet après la mise à jour des plans du réseau par la SEEN, il a été constaté que les conduites DE400 et DE250 projetées dans le quartier Sarry Koubou avaient été posées dans le cadre d'un projet antérieur. De ce fait, le réseau a été réaménagé en optimisant les diamètres de canalisation DE160, DE110 et DE90.

Ces modifications ont occasionné un dépassement du budget sur ce poste. Il a été pris en compte par le reliquat du poste de la conduite de refoulement tout en restant dans le cadre de l'enveloppe globale du projet.

Les produits finaux ont tous été considérés comme correspondant au service attendu.

8.4.5 Poste « Infrastructure du Contrôle »

Ce poste consistait en la mise à disposition pour la Mission de Contrôle d'un (1) bureau sur le site du réservoir et des bureaux sis au siège de LAMCO Ingénierie (4 bureaux et une salle de réunion).

Il n'y a pas de dépassement de budget sur ce poste et aucun réaménagement de prix n'a été effectué. Les quantités prévues dans le marché de base sont égales aux quantités exécutées.

8.4.6 Poste « Mesures environnementales et PGES »

Il n'y a pas de dépassement de budget sur ce poste et aucun réaménagement de prix n'a été effectué. Les quantités prévues dans le marché de base sont égales aux quantités exécutées.

8.5 Réception provisoire et définitive

La réception provisoire a été prononcée le 15/12/2018. Les remarques du PV de réception provisoire indiquait :

- Une consolidation de l'étanchéité de la cuve du réservoir R16
- Le nettoyage et la désinfection du réservoir R16
- Remise en état des lieux

Les réserves de la réception provisoire ont été levées le 18 Juin 2020.

9 Conclusions

L'exécution de ce projet n'a pas rencontré de problèmes techniques majeurs susceptibles d'influencer le montant du marché de base car toutes les investigations ont été faites en amont pour déterminer les problèmes pouvant subvenir et proposer des solutions adéquates.

Les variations du cahier des charges ont été justifiées et les réaménagements ont été faits sur certains postes pour prendre en compte les imprévus du projet tout en restant dans la limite de l'enveloppe globale du marché.

Les deux problèmes majeurs pour la pérennité du projet sont:

- d'une part, la retenue d'eau elle-même, et
- d'autre part l'équilibre financier du secteur.

Les travaux sur la retenue d'eau font l'objet d'un financement de la part de FINEXPO. Le prêt d'Etat à Etat est en cours de signature à la date de Janvier 2020.

La question de l'équilibre financier du secteur n'est pas nouvelle et dans le contexte sécuritaire actuel du Niger il est peu probable que l'Etat en fasse une priorité.

La SEEN ne paye pas la redevance à la SPEN telle que mentionnée dans le contrat d'affermage qui les lie (impayés des factures de consommation d'eau de l'Etat et des abonnés cautionnés s'élevaient au 1er semestre 2018 à environ 4 milliards de FCFA). Cet état de fait met la situation financière de la SPEN en danger et affecte sa capacité à rembourser les prêts. VEOLIA est actionnaire majoritaire (51%) de la SEEN. De par le contrat d'affermage, la SEEN a l'exclusivité sur la pose des canalisations de distributions de diamètre inférieur à 110 mm.

La SPEN désirerait une hausse des tarifs. La question des tarifs est politiquement sensible. La tranche sociale est de 127 FCFA par m³. En zone rurale, ce montant est de 500 FCFA.

Au niveau de la contractualisation, pour des marchés futurs il faudra tenir compte de la redevance de 1% sur les marchés publics et veiller à avoir une dérogation du Ministère des Finances avant de commencer les travaux.

10 Annexes

Annexe 1 : Rapport final de la mission de contrôle

Annexe 2 : Rapport de réception provisoire

Annexe 3 : Rapport de réception définitif